

(N° 66.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1840.

RAPPORT

Fait aux Chambres, par le ministre des travaux publics sur l'état de l'enseignement, etc., dans les universités, pendant l'année 1840.

2

*CINQUIÈME RAPPORT aux Chambres, en exécution de l'art. 30
de la loi du 27 septembre 1835, sur l'enseignement supérieur.*

MESSIEURS,

Cinq années se sont écoulées depuis la promulgation de la loi qui a réglé l'enseignement supérieur et aux termes de laquelle nous venons vous rendre compte de la situation des deux établissements qu'elle a créés : cinq années étant généralement nécessaires aux jeunes gens pour parcourir les études universitaires, la législation nouvelle a subi aujourd'hui l'expérience d'une épreuve à peu près complète.

Toutes les dispositions de la loi du 27 septembre 1835 viennent se résumer dans les quatre grands objets suivants : les études des élèves, l'enseignement des professeurs, le régime intérieur et administratif des universités, et les examens. Nous adopterons cette division dans notre travail et nous le ferons suivre de tableaux qui viendront à l'appui de nos observations et satisferont au vœu du § 2 de l'art. 30.

ÉTUDES ET ENSEIGNEMENT.

Ce serait aller au-delà de la vérité que de représenter l'état des études comme étant dans une situation très-florissante et qui ne laisse rien à désirer.

Parmi les causes qui nuisent aux études, une des plus graves et qui provient en partie des élèves eux-mêmes est sans contredit la faiblesse des études moyennes : cette faiblesse se dévoile partout, à l'école militaire, aux écoles spéciales, devant les examens du jury. Elle s'est révélée dernièrement encore lors du concours établi par le gouvernement entre les athénées et collèges qui reçoivent un subside du trésor. Ce mal a été signalé plusieurs fois aux Chambres, et mérite de fixer leur attention ; tant qu'il subsistera il retiendra toujours l'instruction supérieure au-dessous de ce qu'elle doit être et de ce qu'elle est dans d'autres pays, il sera pour l'élève et ses parents, une source de mécomptes et d'espérances déçues.

Pour se mettre au niveau des élèves, les facultés des lettres et des sciences sont obligées d'abaisser leur enseignement, de refaire l'ouvrage des collèges et de le faire sans succès, parce que telle n'est pas leur mission. Plus tard les jeunes

gens arrivent mal préparés aux études de droit et de la médecine et ne sortent trop souvent, après une grande perte de temps et d'argent, que pour subir un échec ou acquérir un titre qui n'est rien, lorsqu'il n'est pas appuyé sur des connaissances solides.

C'est là un grand vice et il provient surtout de ce qu'on a hâte de finir son instruction; on délaisse l'école primaire avant d'avoir acquis les premiers éléments, on aborde le collège trop jeune et trop faible et, bien que dans la plupart des établissements la durée des cours ait été singulièrement restreinte, on le quitte avant même la fin des études. Arrivé à l'université on sent l'insuffisance de ses connaissances préliminaires, on veut y porter remède, mais il est trop tard, une instruction moyenne manquée ne se refait pas.

D'autres causes viennent se joindre au mal résultant de la précipitation apportée dans les études; plusieurs collèges ainsi ont singulièrement étendu la liste des matières enseignées tout en raccourcissant le temps des études. Si les programmes étaient trop circonscrits autrefois, si les méthodes en se perfectionnant ont permis d'étendre le cercle de l'enseignement, il a pris un développement extrême qui offre plus d'un danger. Si la mémoire y gagne, l'intelligence y perd. Trop souvent aussi on aborde des branches scientifiques pour lesquelles des jeunes gens de collège ne sont pas mûrs encore.

La faiblesse des élèves à leur entrée aux universités n'est pas le seul obstacle qui s'oppose à la marche régulière des études académiques; il en est d'autres qui se remarquent pendant le temps que l'on passe aux universités. Autrefois les cours étaient obligatoires, la durée et le mode des études étaient déterminés, les conseils des professeurs avaient de l'autorité parce qu'à eux revenait la décision finale. Aujourd'hui les jeunes gens jouissent d'une indépendance absolue; ils suivent les cours qui leur plaisent, ils les suivent quand ils veulent; les professeurs leur traacent bien un plan de travail, mais, faute de sanction, les avis qu'ils donnent sont loin d'être toujours suivis, et par-là disparaît un des grands avantages de l'enseignement public, l'ordre et la méthode dans la marche des études.

Pour la grande majorité des étudiants le mobile qui les dirige est la crainte du jury; ils délaissent les cours qui ne leur paraissent pas devoir exercer une influence directe et immédiate sur leurs examens: je citerai entr'autres les cours d'antiquités romaines, de géographie physique et ethnographique, de droit commercial, de droit coutumier, et questions transitoires, d'encyclopédie et d'histoire de la médecine. C'est ainsi encore que les branches dont le jury s'occupe mais sur lesquelles il ne s'appesantit pas, comptent un très-petit nombre d'auditeurs; au contraire, les leçons qui se rapprochent le plus de la pratique, telles que celles de droit approfondi et de clinique, sont généralement fréquentées. Sans doute il est bon que les études soient disciplinées, maintenues dans un ordre régulier; qu'une certaine contrainte oblige à travailler, imprime une direction, et, à tous ces titres, la sévérité du jury est un frein utile, indispensable. Mais quand on arrive aux études supérieures, la contrainte ne suffit plus, la science s'introduit difficilement par force; des études faites en vue seulement des examens risquent fort de demeurer stériles.

Ce mal est encore aggravé par la faible population de nos universités qui exerce nécessairement une fâcheuse influence sur les études. A ce degré de l'enseignement il est presque impossible de remplacer l'action vivifiante d'un auditoire nombreux sur les élèves et sur l'enseignement même ; il faut aux études universitaires autre chose qu'un travail en quelque sorte mécanique qui ne profite qu'à la mémoire ; si l'on veut que les connaissances acquises aux universités fassent corps avec l'élève, le suivent dans le monde pour s'y étendre et se développer, il faut que l'élève s'y adonne avec plaisir, avec dévouement, il faut que le travail soit actif, animé, nous dirons presque passionné.

Pour compléter ce qui concerne la marche des études nous avons cru devoir vous soumettre un relevé des élèves inscrits dans chaque faculté depuis 1835. (Voir le tableau n°. 1.) On y puisera quelques renseignements qui ne sont pas sans intérêt ; nous ferons observer seulement que dans les nombres indiqués se trouvent deux espèces d'élèves, les uns qui se destinent aux grades académiques et qui forment la véritable population des universités, et les autres seulement qui suivent un cours ou deux dans le but d'acquérir quelques connaissances, tels que les élèves en pharmacie et les candidats notaires.

L'on remarquera aussi que la création des écoles spéciales a fait augmenter le nombre des élèves dans les facultés des sciences, pendant qu'il est resté stationnaire et est même diminué dans les autres facultés.

Il résulte également des renseignements statistiques qui nous ont été fournis que les cours les plus fréquentés sont ceux de littérature grecque et latine, de mathématiques inférieures, de physique et de chimie.

Quant aux premiers cours, ce résultat ne fait que confirmer les observations que nous vous avons présentées sur la situation de l'enseignement moyen ; il montre que les élèves sentent le besoin, sous peine d'échouer aux examens préparatoires, de se fortifier sur le grec et le latin. Mais par suite les professeurs, pour se mettre à leur portée, sont obligés d'enseigner non la littérature mais les humanités.

Les leçons de physique et de chimie étant préparatoires à la médecine et essentielles pour les jeunes gens dont la carrière réclame l'étude de sciences, il en résulte nécessairement que l'on y compte un plus grand nombre d'auditeurs que partout ailleurs.

Si, abandonnant la partie scientifique, nous nous occupons de la tenue et de la conduite des étudiants, nous dirons que des changements se sont opérés depuis quelques années. Ainsi, l'on remarque que les mœurs paisibles, régulières et laborieuses ont succédé aux habitudes de dissipation, à la pétulance et aux parties bruyantes des étudiants d'autrefois. Les idées positives de l'époque, le besoin de se former promptement un état, l'étendue des études, la crainte des examens, qui éloigne des grades académiques les jeunes gens riches mais peu studieux qui les recherchaient naguère pour le titre seulement, tout cela explique suffisamment l'espèce de révolution qui s'est effectuée.

Nous venons de vous signaler l'état des études, les tendances contre lesquelles elles doivent se mettre en garde et nous vous avons montré le mal là où il

nous a apparu. Il nous reste maintenant à vous rendre compte des travaux des professeurs, de la marche qu'ils suivent dans leur enseignement, des efforts qu'ils font pour ranimer les hautes études, des progrès qu'ils cherchent à imprimer à la culture des lettres et des sciences.

La Constitution a imposé à l'enseignement de l'État une tâche noble et belle. Placé comme moyen de concurrence, il doit, s'il ne veut pas manquer à sa mission, stimuler l'enseignement privé, le devancer s'il s'arrête ou s'abaisse, conserver les bonnes traditions, suivre les progrès de la science et tenir constamment l'instruction au rang qu'elle occupe dans les pays où elle s'est le plus élevée.

Si l'enseignement de l'État laisse à désirer sous le rapport du degré d'élévation qu'il devrait avoir, nous devons dire pourtant que la plupart des professeurs font de louables efforts pour relever l'instruction universitaire et lui donner un caractère véritablement académique. Des améliorations sensibles ont également été apportées dans la distribution et la coordination des cours, dans la direction méthodique à imprimer à l'ensemble de l'enseignement.

Il existait dans le principe une tendance à donner à l'enseignement de certaines matières, une extension qui rompait l'enchaînement des études et faisait négliger d'autres cours, bien qu'essentiels; on semblait perdre de vue que les leçons doivent servir de guide et ne peuvent remplacer le travail du cabinet. Cet abus provenait d'un excès de zèle et de cette préoccupation qui porte chacun à placer la branche qu'il enseigne au-dessus de toutes les autres. L'expérience que les professeurs ont acquise, les relations qui se sont établies entr'eux ont amené dans l'ensemble plus d'ordre et d'unité; il s'en est suivi un plan de leçons plus en rapport avec les besoins des élèves et les exigences du jury; cependant tout n'est pas fait: la méthode est chose trop importante dans l'instruction pour que les efforts du gouvernement ne tendent pas à apporter, en ce qui touche le plan des études, tout le degré de précision que l'on doit désirer.

Les professeurs ont senti combien il importait de répandre la vie sur les études, de leur donner de la chaleur, du mouvement. Nous vous avons montré précédemment combien il était difficile d'y parvenir, dans l'état actuel de l'enseignement supérieur, avec le petit nombre d'élèves qui suivent les cours, avec la faiblesse de leurs études antérieures; nous avons ici également à enregistrer d'honorables efforts de la part des professeurs pour vaincre la difficulté. Plusieurs d'entre eux ont cherché à donner à leur enseignement un caractère d'individualité, à suivre les progrès de leurs élèves, à les aider de leurs conseils; d'autres les ont convoqués à des conférences, leur ont fait subir, à la suite des leçons, des interrogations, passer des examens d'essai qui les préparent à comparaître devant le jury; nous citerons surtout la faculté de médecine de Liège qui a suivi avec un zèle tout spécial, la marche de ses élèves.

Dans la vue d'améliorer les études, MM. les professeurs ont appelé l'attention du gouvernement sur deux questions graves qui méritent de fixer l'attention: la question des encouragements et la question de régime intérieur.

La faculté de médecine de Liège a établi un concours qu'elle a entouré d'une certaine solennité. Ce concours a produit de très bons effets ; peut-être conviendrait-il de l'organiser sur une plus grande échelle en l'appropriant aux études académiques qui ont des nécessités tout autres que les études du collège.

Les prix et médailles obtenus aux universités ont souvent décidé des vocations, suscité de jeunes talents, quelquefois même enrichi la science. Dans tous les pays qui nous environnent l'on a reconnu les avantages de ces moyens d'encouragement et d'émulation. La loi du 27 septembre 1835 en a senti la nécessité et posé le principe ; il y a là un moyen de vivifier les études et le gouvernement ne le perdra pas de vue.

Parallèlement à la question d'encouragement s'en présente une autre non moins intéressante : le régime des études.

Frappées des inconvénients qu'on rencontre à abandonner les jeunes gens à eux-mêmes, au sortir du collège, quelques personnes ont pensé qu'il ne serait pas sans utilité d'annexer à nos universités des pédagogies qui permettraient de mieux surveiller et diriger les élèves. L'on ne peut se dissimuler que cette proposition soit susceptible de plus d'une objection.

Le problème de l'instruction universitaire est complexe et délicat, il y a tout à la fois à développer et à contenir, à diriger et à laisser faire, à exciter et à retenir et déjà là, comme dans le monde, la liberté et la règle doivent se trouver en présence ; par là seulement on peut donner à toutes les facultés de l'intelligence un développement harmonique. Une discipline trop minutieuse étouffe les dispositions natives, une discipline trop relâchée affaiblit les ressorts intellectuels.

L'on se demandera avec raison si le régime reconnu bon pour l'instruction moyenne peut s'appliquer également bien aux jeunes gens qui entrent aux universités, s'il convient de les renfermer dans des pédagogies, de distribuer leur besogne, de fixer des temps d'études, de développer enfin leur esprit dans des espèces de serres-chaudes scientifiques.

Ne vaut-il pas mieux, si l'on peut s'exprimer ainsi, adopter la culture en pleine terre, dire aux élèves : Voilà des bibliothèques, des collections, tous les moyens d'apprendre, suivez la marche qui vous est indiquée par vos goûts, vos dispositions premières. Creusez, à travers la science, le sillon vers lequel la nature vous appelle.

Ce dernier système est celui qui est adopté par les universités allemandes, et il est certain que les fruits de ce système doivent être plus vigoureux. Mais est-il également sûr ? présente-t-il toutes garanties ? Le désir de se créer un avenir est-il suffisant ? Ce sont là de graves questions qu'il serait difficile de trancher d'une manière absolue. Leur solution dépend beaucoup de l'âge auquel les élèves seront admis, de la nature de leurs études premières, des circonstances dans lesquelles un pays se trouve sous le rapport de ses goûts scientifiques.

A l'occasion des écoles qui ont été créées près de nos universités et dont il vous sera parlé plus longuement ci-après, l'on s'est décidé pour un système mixte. Une partie de la journée est libre, l'autre est réglée; l'épreuve est trop nouvelle encore pour qu'on puisse bien la juger. Cependant, on commence à en apercevoir les bons résultats. Plusieurs professeurs des autres facultés voudraient voir appliquer à leurs élèves un régime à peu près semblable. Mais peut-être déjà ce régime est-il trop circonscrit, trop méthodique pour des études qui réclament une certaine indépendance, une certaine latitude, telles que les études de la philosophie, des lettres, du droit et de la médecine.

Le soin de fournir à l'État des sujets distingués est sans doute le premier devoir des universités, mais là ne se borne pas leur mission. Partout elles ont toujours été chargées de représenter la science. L'on a même dit, dans un ouvrage célèbre sur l'instruction, que le premier devoir d'un professeur était envers la science et non envers les étudiants, que c'était là la maxime de tout vrai professeur d'université, maxime qui sépare essentiellement l'université du collège. Nous n'irons pas si loin, mais nous pensons qu'il convient de tenir compte aux professeurs du dévouement qu'ils montrent à la science et du zèle qu'ils apportent à publier des ouvrages utiles. L'éclat qui en résulte rejaillit d'ailleurs sur leur enseignement; nous avons donc cru utile de signaler ici les publications sorties de nos universités pendant le cours de la présente année.

L'université de Gand s'est principalement distinguée. Les ouvrages qui ont demandé des recherches plus ou moins longues, ont été mis au jour par MM. Huet, Moke, Burggraeve, Guislain et De Kemmeter.

MM. Cantraine, Roulez et Voisin ont contribué à enrichir les mémoires de l'académie de plusieurs notices sur diversés parties de la zoologie, de l'archéologie et de la bibliographie.

A Liège, MM. Dumont, Morren, De Koninck et Boignet se sont occupés de diverses recherches relatives à la géologie, à la physiologie des plantes, à la chimie et à l'histoire du pays.

M. Lambotte, conservateur du cabinet d'anatomie, a fait paraître plusieurs travaux intéressants qui font concevoir, pour son avenir, les plus heureuses espérances.

En terminant ici cette partie de notre rapport qui concerne les études et l'enseignement, nous dirons que nous apprécions toute la gravité des devoirs du gouvernement, dans la nomination des professeurs. Nous savons quelle action utile peuvent exercer dans un corps enseignant, quelle impulsion peuvent imprimer aux études des hommes à qui leur mérite élevé, l'autorité de leur exemple, l'influence d'une renommée que la science a illustrée donnent la puissance de répandre autour d'eux le mouvement scientifique et l'ardeur du travail. Ces devoirs, nous ne les perdrons pas de vue dans les nominations que nous pourrions avoir à proposer à S. M. D'ici à long-temps, vous le savez,

ces nominations ne peuvent être très nombreuses; à quelques exceptions près, la limite assignée par la loi au personnel du professorat de chaque faculté, est atteinte dans ce moment. D'un autre côté, nous devons rappeler que, pour rattacher au professorat universitaire des hommes à qui leurs travaux antérieurs ont déjà donné une grande position scientifique ou littéraire, le gouvernement trouvera toujours des difficultés dans les limites assignées par la loi aux avantages pécuniaires qu'il peut leur offrir et qui, aujourd'hui que les minervals restent tant au-dessous des prévisions, sont bien inférieurs aux intentions primitives de la législature.

ADMINISTRATION DES UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT.

La loi du 27 septembre 1835, en décidant que le gouvernement serait chargé de la surveillance et de la direction immédiate des universités, a introduit un changement profond, opéré même une espèce de révolution dans le régime intérieur des universités.

Autrefois, les établissements d'enseignement supérieur étaient pour ainsi dire de petites républiques qui avaient leur vie à elles, leurs privilèges, leurs franchises. Le gouvernement précédent, en instituant les curateurs, avait laissé les choses à peu près sur l'ancien pied. Des principes nouveaux s'étant fait jour, il devait en résulter des dispositions nouvelles, l'isolement ne pouvait plus convenir à des établissements dépouillés de la plupart de leurs privilèges, il y avait nécessité de les rattacher d'une manière plus intime à l'administration générale. De là les dispositions des art. 25, 26, 27, 28, 29 et 30.

Comme toutes les choses nouvelles, le régime nouveau ne s'est pas introduit sans froissement. Les traditions d'indépendance léguées par les universités du moyen âge et conservées jusqu'à certain point par le gouvernement précédent, n'étaient pas entièrement perdues, mais petit à petit les professeurs ont senti eux-mêmes qu'au milieu de la concurrence contre laquelle ils avaient à lutter, il était de leur intérêt de s'astreindre à une discipline plus sévère que par le passé; et grâce à la prudence de MM. les administrateurs inspecteurs qui ont compris que leur mission était surtout d'agir par voie de conseil, le nouvel état de choses a commencé à s'implanter dans les mœurs universitaires.

Les réglemens sont venus compléter l'organisation intérieure et ont permis de mettre en mouvement les divers rouages que nécessite cette organisation.

C'est ainsi que par arrêté royal du 3 décembre 1835, il a été pourvu à tout ce qui concerne les cours, les programmes, les relations des élèves avec les professeurs, les doyens des facultés et le recteur, la nomination de ceux-ci, du conseil académique, du secrétaire et du receveur;

Que l'arrêté royal du 1^{er} octobre 1837 faisant disparaître une lacune qui existait, a réglé le rang du corps universitaire dans les cérémonies publiques;

Qu'enfin, par arrêté royal du 12 octobre 1838, les dispositions de l'art. 6 de la loi du 27 septembre 1837, relatives aux diplômes scientifiques, ont reçu une organisation définitive.

Les bibliothèques jouent un grand rôle dans une université. Elles sont pour le professeur une source où il va puiser les matériaux de ses cours et se tenir au niveau de la science; elles sont pour les élèves un centre commun d'études, un moyen d'utiliser et d'approfondir la leçon du maître. Deux arrêtés ministériels, l'un en date du 14 octobre 1837, l'autre en date du 21 mai 1838, ont réglé le service du bibliothécaire et des employés qui sont sous ses ordres, et par le même arrêté des dispositions ont été prises à l'égard des lectures à l'intérieur, des prêts à l'extérieur et des règles à suivre pour les achats, les échanges et les donations.

Le service des amphithéâtres, des cliniques et des collections anatomiques, avait besoin d'être soumis à des dispositions spéciales; un arrêté ministériel en date du 5 décembre 1837 y a pourvu.

Enfin deux arrêtés royaux du 1^{er} octobre 1838, sont venus apporter dans le régime universitaire une heureuse innovation, tout en restant dans le texte et l'esprit des art. 2 et 4 de la loi du 27 septembre 1835.

Conformément à ces articles, des écoles ont été annexées à la faculté des sciences dans les deux établissements à l'effet de pourvoir aux besoins des ponts et chaussées, des mines, des arts et manufactures.

Là, les élèves sont soumis à des études réglées, à une discipline et à une surveillance toute spéciale. Des maîtres les initient aux arts du dessin et de l'architecture, des répétiteurs leur font faire des expérimentations et des manipulations sans lesquelles il n'est ni physicien, ni chimiste possible. Enfin ils sont examinés, interrogés, tous les jours, sur les leçons qu'ils ont reçues à la faculté.

Tout nous fait espérer que quand ces écoles auront pris leur assiette définitive, il en sortira des ingénieurs distingués, propres à desservir l'industrie particulière et les services publics, des architectes qui joindront à la connaissance de l'art, la connaissance des moyens d'exécution, des hommes, enfin, qui pourront être consultés avec fruit par le fabricant et le manufacturier.

Telle est, sous le rapport administratif, la situation des universités de l'État. Cette situation, bien que satisfaisante, est susceptible d'amélioration encore. Le gouvernement attache une trop grande importance à tout ce qui touche aux universités pour que cette partie essentielle au bien-être de l'enseignement ne soit pas l'objet de sa sollicitude toute spéciale.

Sous le rapport financier, l'on ne peut se dissimuler que la dépense ne soit grande : le chiffre pour cette année s'élève à la somme de fr. 589,608, et, malgré le désir du gouvernement de mettre en tout la plus grande économie possible, il doit déclarer que ce chiffre est insuffisant pour arriver à une exécution pleine et entière de la loi. Quoique le personnel enseignant soit déjà fort nombreux, il existe encore des lacunes à combler. Plusieurs collections indispensables n'existent pas encore, d'autres sont loin de satisfaire à tous les besoins. En créant deux universités, l'on devait nécessairement s'attendre à un surcroît de dépenses. Aujourd'hui que le principe est posé, il faut

en subir les conséquences et tâcher d'arriver successivement à une organisation telle que la loi l'a conçue et prescrite.

Le tableau n° 2 fera connaître, dans ses moindres détails, la répartition du subside alloué pour le présent exercice. Il se divise en 3 sections :

1^{er} Section. — *Personnel.*

2^e Section. — *Matériel.*

3^e Section. — *Bourses et encouragements.*

Je me borne donc à une analyse succincte de ce tableau et à quelques observations.

PREMIÈRE SECTION.

PERSONNEL.

Le montant des traitements s'élève, pour les deux universités, à la somme de fr. 461,048, et se répartit entre 134 parties prenantes.

La plupart de ces traitements sont déterminés par la loi ; les autres, fixés d'après le principe de la plus sévère économie, sont portés depuis plusieurs années au budget et n'ont jamais été l'objet d'observations.

Le fonds se distribue ainsi qu'il suit :

§ 1^{er}. — *Personnel administratif.*

Les traitements de cette catégorie s'élèvent à la somme de fr. 78,748, 19,525 pour l'administration générale, 16,900 pour les écoles préparatoires et spéciales, 12,300 pour les bibliothécaires, 9,360 pour les employés aux jardins botaniques, 14,253 pour les conservateurs de collections et 6,410 pour les cliniques et les démonstrations anatomiques.

Peut-être, à l'égard des conservateurs, préparateurs, prosecteurs, y aurait-il quelques dispositions à prendre et par suite quelques augmentations de dépenses ; car dans tous les pays, il est sorti de cette classe universitaire des hommes distingués dans la science et même des illustrations. Il conviendrait peut-être de donner à ces fonctions plus d'importance : c'est une question que le gouvernement se réserve d'examiner.

§ 2. — *Personnel enseignant.*

Le nombre des professeurs agrégés, rétribués, maîtres, répétiteurs, se monte, pour les deux universités, à 72, dont 3 professeurs ordinaires touchant fr. 9,000. un professeur ordinaire touchant 8,400, un professeur ordinaire touchant 6,500; 21 professeurs ordinaires, 39 professeurs extraordinaires, 9 maîtres et répétiteurs : leurs traitements s'élèvent à la somme globale de fr. 382,300.

Dans le cours du présent exercice aucune promotion n'a eu lieu dans le corps professoral ; seulement le gouvernement, usant du droit qui lui a été con-

féré par la loi sur l'enseignement supérieur, art. 9, a porté le traitement de M. Kluyskens de fr. 6,000 à 9,000.

Les longs services rendus à l'enseignement universitaire par M. Kluyskens, les nombreuses et importantes publications que ce savant praticien a fait paraître sur l'art de guérir, le dévouement que, comme médecin principal, il avait montré en plus d'une occasion à l'armée, faisaient un devoir au gouvernement de récompenser une carrière si noblement parcourue et des travaux aussi utiles qu'honorables pour le pays.

D'après des arrangements antérieurs pris avec la ville de Liège, qui a fait bâtir un atelier de construction de machines pour être annexé à l'école des arts et manufactures, il a été nommé un mécanicien au traitement de fr. 4,000 pour être mis à la tête de cet atelier et fournir aux élèves tous les moyens pratiques de s'instruire.

Si l'on compare les cours qui ont été ordonnés par la loi du 25 septembre 1835, art. 10, avec les cours auxquels il a été pourvu par arrêté et dont nous donnons le détail dans le tableau n° 2, nous verrons qu'il existe encore des vides à remplir. C'est ainsi que, faute de professeurs, on ne fait pas à Gand les cours de langue orientale, d'histoire des littératures modernes, de philosophie du droit, d'histoire du droit coutumier; et, à Liège, les cours d'histoire et d'encyclopédie de la médecine. Cependant ces cours sont ordonnés par la loi. Pour quelques branches on a dû s'adresser à des agrégés, contrairement à l'esprit de leur institution. La physiologie et l'anatomie comparée sont enseignées à Gand par un agrégé; à Liège, le cours de pharmacie théorique et pratique est confié également à un agrégé; enfin l'on a dû recourir à un professeur de la faculté des sciences pour donner la physiologie, l'une des branches fondamentales de la médecine.

Il y aurait aussi, si l'on voulait satisfaire complètement au vœu de la loi, art. 2 et 4, à nommer un professeur de technologie dans chaque université

Cependant, quelle que soit l'utilité des chaires vacantes, guidé par les considérations qui vous ont été soumises ci-dessus, le gouvernement entend procéder avec la plus grande circonspection à de nouvelles nominations. Il se propose également de mettre la plus grande réserve dans la distribution du titre de professeur ordinaire. Ce titre forme le dernier grade de l'enseignement et doit être dès lors conquis par des services signalés, rendus soit à l'instruction soit à la science.

§ 3. — *Personnel étudiant.*

Sous ce paragraphe on a fait entrer tout ce qui concerne les inscriptions par chaque faculté.

Il résulte des détails qui ont été joints au relevé que nous soumettons à la Chambre que le nombre total des élèves inscrits aux deux universités a été, pour l'université de Liège, de 349, et, pour l'université de Gand, de 331; les chiffres peuvent se décomposer ainsi :

	GAND. Nombre	LIÈGE. Nombre
Élèves qui aspirent aux grades académiques	182	142
Élèves des écoles spéciales, y compris les élèves libres de ces écoles	83	108
Les candidats notaires, élèves pharmaciens et autres qui n'aspirent pas aux grades académiques.	66	99
Total.	331	349

Les Chambres pourront apprécier la position pécuniaire qui a été faite aux professeurs. Outre leurs traitements et les avantages que certains d'entre eux peuvent retirer des examens, il leur revient à chacun, terme moyen, à Liège fr. 670, à Gand fr. 570.

L'on pourra aussi tirer de ce relevé quelques inductions sur la fréquentation des cours et s'assurer que les étudiants sont loin de s'inscrire à tous ceux qu'ils devraient suivre.

SECTION II.

MATÉRIEL.

§ 1. — *Collections et frais généraux.*

Les sommes dépensées durant le présent exercice pour impressions, chauffage, ameublement, bibliothèques, collections, s'élèvent au chiffre total de fr. 98,490.

Dans ce chiffre dont le tableau donne l'emploi détaillé, se trouve une somme de fr. 5,640 allouée sur ce fonds aux jeunes naturalistes explorant le Mexique et dont les envois ont contribué à enrichir les collections universitaires.

Les collections et les bibliothèques sont indispensables pour l'enseignement et les études académiques. Nous avons voulu nous faire rendre un compte tout spécial de cette partie importante et nous avons demandé un rapport indiquant, pour chaque branche et ses subdivisions, la situation de ces collections, en se basant exclusivement sur les besoins de l'enseignement.

Le tableau n° 3 vous donnera le relevé de ce travail. Les écoles du génie civil, des mines, des arts et manufactures n'ont rien encore, bien que les arrêtés organiques aient ordonné la création de quatre collections reconnues nécessaires. Plusieurs autres collections sont faibles et ont besoin d'être complétées. L'ameublement réclame aussi des améliorations.

Ainsi, bien que le subside soit élevé, il sera nécessaire de le continuer plusieurs années, si l'on veut mettre nos universités sur le pied des universités étrangères et suivre les progrès que les sciences font tous les jours.

§ 2. — *Bâtiments.*

Aux termes de l'art. 7 de la loi du 27 septembre 1835, les dépenses pour l'agrandissement, amélioration des bâtiments affectés aux universités, ont été mises à la charge des villes où sont fondés ces établissements.

Bien que la charge fût lourde, les villes ont cherché à satisfaire à leurs engagements.

A Gand, où des dépenses considérables avaient été faites antérieurement, l'on s'est borné à quelques constructions nouvelles ou à des appropriations réclamées par les besoins du service.

Mais à Liège, le local de l'université a reçu des accroissements considérables : on y a construit de nouvelles salles pour la faculté de médecine, la bibliothèque a été agrandie, un vaste bâtiment a été élevé pour l'école des arts et manufactures et des mines, un atelier de construction de machines y a été joint, d'autres bâtiments sont commencés ou en projet.

De nouvelles dépenses plus ou moins considérables vont devenir nécessaires.

A Gand, la plupart des serres devront être reconstruites.

A Liège, le jardin botanique devra être déplacé par suite de divers travaux faits sur le quai de la Meuse.

Le nouveau jardin botanique qu'on a décidé d'y établir, doit servir tout à la fois et aux besoins de la science et à l'embellissement de la ville.

SECTION III.

BOURSES ET ENCOURAGEMENTS.

La loi a fixé la quotité des bourses; le tableau indique la répartition qui en a été faite.

Quant au concours prévu par l'art. 32, nous avons dit ci-dessus que le gouvernement aviserait ultérieurement aux mesures qui pourraient être adoptées pour satisfaire aux vœux de la loi.

RÉSUMÉ.

Le tableau n° 4 récapitule l'ensemble des dépenses et donne l'état général de l'emploi du subside.

Il résulte de cette pièce que les allocations votées se montent à fr. 590,348 et que les dépenses s'élèvent à 589,608

La somme actuellement disponible est de 740

JURY ET EXAMENS.

La loi du 27 septembre 1835 a donné au jury une mission importante. A lui a été confié, jusqu'à certain point, le développement intellectuel en Belgique;

suivant qu'il adoptera telle ou telle marche dans ses interrogations, telles ou telles règles dans ses admissions, les études seront grandes ou mesquines, la science sera approfondie ou effleurée, les hautes positions de la société seront bien ou mal remplies. Que le jury serve de régulateur et pour le professeur et pour l'élève, c'est ce qui ne peut être révoqué en doute; tous les faits viennent mettre en évidence cette vérité, et il ne pouvait d'ailleurs en être autrement. Toutes les garanties que l'on demandait autrefois, la nécessité de fréquenter les universités, l'obligation de s'inscrire aux cours dans un ordre déterminé, les intervalles exigés pour passer d'un examen à un autre se résument aujourd'hui dans le jury; la loi lui a laissé une latitude immense, l'importance relative des matières, le mode d'appréciation, le soin de fixer la nature et l'étendue des branches sur lesquelles doivent rouler les examens sont laissés entièrement à la discrétion des examinateurs, ils ne sont pas même tenus de faire sur leurs opérations un rapport qui pourrait éclairer le gouvernement, les Chambres et le pays.

Il est surtout un point contre lequel il importe de se mettre en garde. L'on ne peut exiger des études universitaires qu'elles fournissent des avocats et des médecins tout faits. Tout ce qu'on peut obtenir d'elles c'est de préparer à ces professions, de fortifier et développer l'intelligence par des études larges et bien faites; quant au surplus, le monde et la pratique peuvent seuls le faire.

L'on manquerait donc le but, si dans les examens on s'attachait aux questions exclusivement pratiques, exclusivement usuelles, si l'on délaissait les grands principes de la science, si l'on donnait la même importance à l'accessoire qu'au principal. Avec un tel système les études courraient grand risque de n'être qu'une affaire de mémoire et non d'intelligence, et l'enseignement pour s'adapter à ce mode d'interrogation, devrait tout parcourir sans rien approfondir: l'expérience est là pour apprendre à quoi se réduisent les connaissances superficielles. Elles disparaissent aussitôt qu'appriees, sans utilité pour l'élève, sans utilité pour la société.

Nous eussions désiré pouvoir donner aux Chambres quelques détails sur le mode de procéder du jury, mais, dans l'état actuel des choses, l'administration est dans l'impossibilité de le faire, nous nous bornons donc à vous donner les résultats des examens depuis 1835.

Le tableau n° 5 renferme, tant pour les jeunes gens qui ont suivi les universités du pays, que pour les jeunes gens qui ont étudié, soit à l'étranger, soit chez leurs parents, le nombre des admissions, des ajournements et des rejets, d'après chaque branche d'études, philosophie et lettres, sciences, droit et médecine. En voici les principaux résultats.

Sur 2,766 examens qui ont eu lieu depuis 1835, il y a eu 1,922 admissions, 844 ajournements ou rejets. Un tiers ainsi des récipiendaires a été refusé; un semblable résultat annonce de la part du jury une certaine sévérité. Loin que cette sévérité puisse être l'objet d'un reproche, on ne peut trop louer le jury d'avoir tenu strictement la main à l'exécution de la loi. L'état provisoire dans lequel l'enseignement supérieur s'était trouvé, avait amené du relâchement

dans les études, l'on ne s'était que trop figuré que les examens étaient une simple affaire de forme.

Si l'on décompose les chiffres que nous avons donnés ci-dessus, l'on trouve que les examens préparatoires au droit et à la médecine, la candidature en lettres, l'épreuve préliminaire et la candidature en sciences ont donné lieu à 440 rejets ou ajournements sur 1,153 examens. Ce résultat vient à l'appui de ce que nous avons dit de la faiblesse des études premières. En droit, il y a eu 189 rejets sur 602 examens, en médecine; 167 rejets sur 746, enfin, en chirurgie et en accouchements, 42 rejets sur 223 examens. Le nombre des docteurs reçus depuis 1836 est : en philosophie et lettres, 14, terme moyen par an, 3 environ; en sciences, 1 seulement; en droit, 188, ou environ 36 annuellement; en médecine, 203, ou environ 40 par année; en chirurgie 67 et en accouchements 117.

On remarquera combien peu sont recherchés les grades qui annoncent une vocation toute spéciale pour les lettres et les sciences, et qui devaient servir d'acheminement à la carrière de professeur. Ainsi, il n'a été reçu depuis 1835 que 14 docteurs en philosophie et lettres, un seul docteur en sciences naturelles; en sciences mathématiques et physiques il y a eu 4 candidats dont 3 de Liège et 1 de Bruxelles. Peut-être y aurait-il quelques dispositions à prendre pour stimuler le zèle des jeunes gens et les diriger vers des études si utiles et si nécessaires au bien-être des lettres et des sciences.

On pourra aussi tirer du tableau annexé au présent rapport quelques inductions sur l'impulsion donnée aux études supérieures dans le pays; la direction suivie par les divers établissements qui se sont élevés, les succès obtenus par eux, les branches enfin dans lesquelles ils se sont distingués.

Ainsi qu'on l'a fait observer dans les rapports précédents, le jury montre toujours une grande répugnance à appliquer les art. 65 et 66 de la loi sur l'enseignement supérieur. Sans doute il y a lieu d'apporter une grande réserve dans la distribution des dispenses autorisées par ces articles, mais il serait injuste et impolitique de ne pas utiliser les hommes qui ont acquis des connaissances toutes spéciales dans certaines branches de l'art de guérir, comme aussi de repousser indistinctement tous les étrangers qui se présentent et offrent les garanties de connaissance et de moralité exigées.

Bruxelles, le 23 décembre 1840.

Le ministre des travaux publics,

CH. ROGIER.

Mouvement de la population des universités, pendant la période de cinq ans, de 1835 à 1840.

UNIVERSITÉS.	PHILOSOPHIE ET LETTRES.					SCIENCES ET ÉCOLES SPÉCIALES.					DROIT.					MÉDECINE.				
	ANNÉE 1835-1836	ANNÉE 1836-1837	ANNÉE 1837-1838	ANNÉE 1838-1839	ANNÉE 1839-1840	ANNÉE 1835-1836	ANNÉE 1836-1837	ANNÉE 1837-1838	ANNÉE 1838-1839	ANNÉE 1839-1840	ANNÉE 1835-1836	ANNÉE 1836-1837	ANNÉE 1837-1838	ANNÉE 1838-1839	ANNÉE 1839-1840	ANNÉE 1835-1836	ANNÉE 1836-1837	ANNÉE 1837-1838	ANNÉE 1838-1839	ANNÉE 1839-1840
Liège	44	48	38	35	38	81	99	116	141	155	133	133	118	77	114	114	77	85	86	
Gand.....	27	45	71	48	73	71	92	98	135	131	95	62	53	41	48	97	70	74	79	
Élèves des ponts et chaussées	"	"	"	"	"	"	"	"	34	34	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Élèves des écoles préparatoires et transitoires...	"	"	"	"	"	"	"	"	19	22	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Élèves libres.....	"	"	"	"	"	"	"	"	21	27	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Élèves des mines.....	"	"	"	"	"	"	"	"	38	37	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Élèves des écoles préparatoires et transitoires....	"	"	"	"	"	"	"	"	34	36	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Élèves libres	"	"	"	"	"	"	"	"	31	35	"	"	"	"	"	"	"	"	"	

ÉCOLES SPÉCIALES DE LIÈGE. DE GAND.

AUTORITÉS ET SERVICES.	DÉSIGNATION DES FONCTIONS.	ARTICLES DE LA LOI QUI CRÉENT CES FONCTIONS.
Commissaire du gouvernem ^t	L'administrateur-inspecteur de l'université.	Art. 25 de la loi du 27 septemb. 1835.
	Le recteur, président le conseil académique.	Art. 16 de la même loi.
	Le secrétaire du conseil académique.	Id.
	Doyen de la faculté de philosophie et lettres.	Id.
	Secrétaire de la même faculté.	Id.
	Doyen de la faculté des sciences.	Id.
Autorités académiques	Secrétaire de la même faculté.	Id.
	Doyen de la faculté de droit.	Id.
	Secrétaire de la même faculté.	Id.
	Doyen de la faculté de médecine.	Id.
	Secrétaire de la même faculté.	Id.
	Receveur du conseil académique.	Art. 19. Id.
	Directeur des écoles préparatoires et spéciales.	Art. 2. Id.
	Inspecteur des écoles spéciales.	Id.
	Surveillant	Id.
Service des écoles prépara- toires et spéciales.	Inspecteur d'école préparatoire.	Id.
	Surveillant	Id.
	Garde-consigne	Id.
	Concierge à l'école spéciale.	Id.
	Directeur de l'atelier de machines.	Id.
	Bibliothécaire	Art. 7. Id.
Bibliothèque	Sous-bibliothécaire.	Id.
	Aide-bibliothécaire.	Id.
	Gardien de la bibliothèque	Id.
	Directeur du Jardin botanique.	Id.
Jardin botanique.	Jardinier en chef	Id.
	2 ^e jardinier	Id.
	Ouvriers payés à la journée pour le jardin.	Id.
	Directeur du cabinet de zoologie	Id.
	Conservateur de ce cabinet.	Id.
	Conservateur du cabinet d'anatomie comparée.	Id.
Collections	Directeur du cabinet de chimie.	Id.
	Conservateur de chimie	Id.
	Directeur du cabinet de physique	Id.

administratif des universités de l'État.

UNIVERSITÉ DE LIÉGE.		UNIVERSITÉ DE GAND.		OBSERVATIONS.
NOMS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENT.	NOMS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENT.	
MM.		MM.		
Arnould (Désiré)	6,000	D'Hane (le comte J.-B.).	6,000	} Fonctions honorifiques non rétribuées. Elles sont exercées par les professeurs.
Lombard	»	Kluyskens	»	
Brasseur	»	Mareska	»	
Fuss	»	Serrure	»	
Borgnet	»	Huet	»	
Lacordaire	»	Manderlier	»	
De Koninck	»	De Cuyper	»	
Destriveaux	»	Haus	»	
Nypels.	»	Laurent	»	
Sauveur	»	Van Coetsem.	»	
Ansiaux	»	Van Roosbroeck.	»	
Fiess	»	Voisin	»	
Arnould (Désiré)	2,000	D'Hane (le comte J.-B.) .	»	
Devaux	1,500	Lamarle	1,500	
Rucloux	600	Geswein	400	
Le Maire	1,500	Timmermans.	1,500	
Trasenster	600	Crocq	400	
Clacs	900	Delbecq	900	
Laurenty.	550	Fournier	550	
Gouttier	4,000	»	»	
Fiess	4,000	Voisin	4,000	
Grand-Jean	1,200	Delaval	1,200	
Legrain	800	Vermersch	800	
»	»	C. Mathys.	300	
Morren	»	Kickx.	»	
Deville	1,200	Donckelaer, père	1,260	
»	»	Donckelaer, fils.	900	
»	3,000	»	3,000	
Lacordaire	»	Cantraine.	»	
Carlier	1,500	Denduyts.	1,260	
Lambotte.	1,200	Blommaert	600	
De Koninck	»	Mareska	»	
Chandelon	2,000	Vandenghyen	1,200	
Gloeseneer	»	Plateau	»	
A reporter.	32,550		25,770	

AUTORITÉS ET SERVICES.	DÉSIGNATION DES FONCTIONS.	ARTICLES DE LA LOI QUI CRÉENT CES FONCTIONS.
Collections (suite)	Préparateur de physique	Art. 7. Id.
	Directeur du laboratoire de pharmacie	Id.
	Préparateur de chimie et de pharmacie.	Id.
	Directeur du cabinet de minéralogie	Id.
	Conservateur du même cabinet.	Id.
	Conservateur du cabinet d'anatomie	Id.
Anatomie et cliniques	Chef des travaux anatomiques	Art. 8. Id.
	Prosecteur	Id.
	Prosecteur adjoint-préparateur d'anatomie	Id.
	Garçon d'amphithéâtre	Id.
	Chef de clinique interne	Id.
	Chef de clinique externe.	Id.
	Id. des accouchements	Id.
	Id. d'ophtalmologie.	Id.
	Concierge à la clinique	Art. 7. Id.
	1 ^{er} appariteur	Id.
Service.	2 ^e appariteur	Id.
	Huissier-messenger	Id.
	Concierge de l'université.	Id.
	Messenger boute-feu.	Id.

personnel administratif.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.		UNIVERSITÉ DE GAND.		OBSERVATIONS.
NOMS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENT.	NOMS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	TRAITEMENT.	
MM. Report.	32,550		25,770	
Sauvage	693	Bernaert	1,800	
Peters-Vaust.	2,500	"	"	
Kupfferschlaeger (Js.)	500	Hensmans	1,000	
Dumont	"	Margerein	"	
Carlier	"	Denduyts	"	
Vaust	"	Burggraeve	"	
Vaust	"	Burggraeve	"	
Depas	1,050	Neulewaeter.	1,000	
"	"	Blornaert.	"	
Lhote	500	Mys	420	
Dejaco.	630	"	"	
Odeurs	630	"	"	
Borlée.	630	"	"	
Vleugels	300	"	"	
"	"	Tierlinck	1,000	
Snellinckx	250	"	"	
Joassart	1,200	Pinchart	1,200	
Maréchal.	1,200	Devillers	1,200	
Matherne (And.)	550	"	"	
Michel.	525	Warlop	550	
Leroy	550	Story	550	
TOTAL	44,258		34,490	

RÉCAPITULATION.	
LIÈGE ET GAND.	
Administration	19,525
Écoles.	16,900
Bibliothèques	12,300
Jardins.	9,360
Cliniques et anatomie.	6,410
Collections	14,253
TOTAL	78,748

FACULTÉS.	DÉSIGNATION DES CHAIRES.	UNIVERSITÉ DE LIÈGE.		
		NOMS des PROFESSEURS, ETC.	GRADE.	MONTANT du TRAITEMENT.
PHILOSOPHIE ET LETTRES.	Littératures latine et grecque.	Bormans.	Professeur ordin.	6,000
	Littérature française.	Lesbroussart.	Id.	8,400
	Philosophie (logique, anthropologie, métaphysique	Tandel.	Professeur extraor.	4,000
	Histoire de la philosophie.	Schwartz.	Id.	4,000
	Antiquités romaines, archéologie . . .	Fuss.	Professeur ordin.	6,000
	Histoire du moyen âge.	Borgnet.	Professeur extraor.	4,000
	Economie politique.	Hennau.	Id.	4,000
	Statistique.	Hennau.	Id.	"
	Littératures orientales.	Burggraf.	Id.	4,000
	Histoire ancienne.	Wurth.	Id.	4,000
	Histoire des littératures modernes. .	Lesbroussart.	Professeur ordin.	"
	Géographie physique et ethnographi- que	Schwartz.	Professeur extraor.	"
	Histoire du pays.	Borgnet.	Id.	"
	Histoire politique moderne	Dehaut.	Id.	4,000
	Histoire du pays de Liège et de Lim- bourg.	Lavallée.	Agrégé.	"
	Littérature flamande	"	"	"
	SCIENCES.	Introduction aux mathématiques supé- rieures	Noël.	Professeur ordin.
Mathématiques supérieures		Lemaire.	Id.	6,000
Astronomie.		Gloeseneer.	Id.	6,000
Physique		Id.	Id.	"
Chimie générale.		Dekoninck.	Professeur extraor.	4,000
Mécanique analytique.		Lemaire.	Professeur ordin.	"
Mécanique céleste		Lemaire.	Id.	"
Physique appliquée.		Gloeseneer.	Professeur ordin.	"
Chimie appliquée		Chandelon.	Répétiteur.	"
Mécanique appliquée		Brasseur.	Professeur extraor.	4,000
Minéralogie		Dumont.	Id.	4,000
Géologie		Id.	Id.	"
Zoologie		Lacordaire.	Professeur ordin.	6,000
Anatomie et physiologie comparée. .		Spring.	Id.	"
Botanique, etc.		Morren.	Id.	6,000
		A reporter.	90,400	

dans les universités de Gand et de Liège.

UNIVERSITÉ DE GAND.			Observations.
NOMS des PROFESSEURS, ETC.	GRADE.	MONTANT du TRAITEMENT.	
Rassman.	Professeur ordin.	6,000	
Moko.	Professeur extraor.	4,000	
Huet.	Id.	4,000	
Lenz.	Id.	4,000	
Roulez.	Professeur ordin.	6,000	
Serrure.	Professeur extraor.	4,000	
Derote.	Professeur ordin.	6,000	
Dekemmeter.	(Voir le droit.)	»	
»	»	»	
Moko.	Professeur extraor.	»	
»	»	»	
Lenz.	Professeur extraor.	»	
Serrure.	Id.	»	
»	»	»	
Moko.	Professeur extraor.	»	
»	»	»	
Manderlier.	Professeur ordin.	6,000	
Timmermans.	Id.	6,000	
De Cuyper.	Professeur extraor.	4,000	
Plateau.	Id.	4,000	
Mareska.	Id.	4,000	
Timmermans.	Professeur ordin.	»	
»	»	»	
Plateau.	Professeur extraor.	»	
Mareska.	Id.	»	
De Cuyper.	Id.	»	
Margerin.	Professeur ordin.	6,000	
Id.	Id.	»	
Cantraine.	Professeur extraor.	4,000	
Voir Médecine.	»	»	
Kickx.	Professeur extraor.	4,000	
	A reporter. . .	72,000	

FACULTÉS.	DÉSIGNATION DES CHAIRES.	UNIVERSITÉ DE LIÈGE.			
		NOMS des PROFESSEURS, ETC.	GRADE.	MONTANT du TRAITEMENT.	
SCIENCES (suite).			Report	90,400	
	Géographie naturelle	Moiren.	Professeur ordin.	"	
	Anatomie végétale	Id.	Id.	"	
	Architecture civile, etc.	Sohmit.	Maître.	2,000	
	Hydraulique	"	"	"	
	Géométrie descriptive, etc.	Brasseur.	Professeur extraor.	"	
	Exploitation des mines.	Devaux.	Ing. des mines.	2,000	
	Métallurgie	Lesoinne.	Professeur extraor.	4,000	
	Dessin	Schmit.	Maître.	"	
	Construction, travaux publics.	"	"	"	
	Encyclopédie du droit.	F. Kupfferschlaeger	Professeur extraor.	4,000	
	Histoire du droit.	"	"	"	
	Philosophie du droit.	"	"	"	
	Institutes du droit romain.	F. Kupfferschlaeger.	Professeur extraor.	"	
	Pandectes	Dupont.	Professeur ordin.	9,000	
	Droit public interne et externe.	Thimus.	Agrégé.	"	
	DROIT.	Droit administratif	Defooz.	Professeur extraor.	4,000
Eléments du droit civil moderne.		Godot.	Id.	4,000	
Droit civil approfondi.		Dupret.	Professeur ordin.	6,000	
Histoire du droit coutumier de Belgique.		"	"	"	
Questions transitoires		"	"	"	
Droit criminel y compris le droit mili- taire.		Déstriveaux.	Professeur ordin.	6,000	
Procédure civile, organisation judiciaire		Nypels.	Id.	6,000	
Droit commercial.		Godet.	Professeur extraor.	"	
Droit naturel.		Thimus.	Agrégé.	"	
MÉDECINE.		Encyclopédie et histoire de la méde- cine	Royer.	Professeur extraor.	4,000
		Anatomie générale descriptive.	Vottem.	Professeur ordin.	6,000
		Anatomie pathologique.	Ralkem.	Id.	6,000
		Physiologie.	Spring.	Id.	6,000
	Hygiène.	Frankinet.	Id.	6,000	
	Pathologie et thérapeutique générale des maladies internes	Royer.	Professeur extraor.	"	
	Pathologie et thérapeutique spéciale des mêmes maladies.	Sauveur.	Id.	4,000	
	Pharmacologie	"	"	"	
		A reporter.	169,400		

personnel enseignant.

UNIVERSITÉ DE GAND.			Observations.
NOMS des PROFESSEURS, ETC.	GRADE.	MONTANT du TRAITEMENT.	
	Report. . . .	72,000	
Kickx.	Professeur extraor.	"	
Id.	Id.	"	
Roelandt.	Professeur extraor.	4,000	
De Cuyper.	Id.	"	
Manderlier.	Professeur ordin.	"	
"	"	"	
"	"	"	
Simonis.	Maitre.	2,000	
Vansanten.	Maitre.	1,500	
Lamarle.	Professeur ordin.	6,500	
Dekemmeter.	Professeur extraor.	4,000	
Molitor.	Id.	4,000	
"	"	"	
Haus.	Professeur ordin.	9,000	
Molitor.	Professeur extraor.	"	
Laurent.	Id.	4,000	
Id.	Id.	"	
Lefebvre.	Id.	4,000	
Ballin.	Professeur ordin.	6,000	
"	"	"	
Lefebvre.	Professeur extraor.	"	
Haus.	Professeur ordin.	"	
Nelis.	Id.	6,000	
Minne-Barth.	Id.	6,000	
Dekemmeter.	Professeur extraor.	"	
Guislain.	Professeur ordin.	6,000	
Burggraeve.	Professeur extraor.	4,000	
Soupart.	Agrégé.	"	
Guislain.	Professeur ordin.	"	
Van Roosbroeck.	Professeur extraor.	4,000	
Deblock.	Id.	4,000	
Van Coetsem.	Professeur ordin.	6,000	
Hensmans.	Id.	6,000	
	A reporter. . .	159,000	

FACULTÉS.	DÉSIGNATION DES CHAIRES.	UNIVERSITÉ DE LIÈGE.		
		NOMS des PROFESSEURS, ETC.	GRADE.	MONTANT du TRAITEMENT.
MÉDECINE (suite).	Matière médicale.	Vaust.	Report	169,400
	Pharmacie théorique et pratique. . .	Peters-Vaust.	Professeur extraor.	4,000
	Clinique interne.	Lombard.	Agrégé.	„
		Frankinet.	Professeur ordin.	6,000
	Clinique externe.	Delavacherie.	Professeur ordin.	„
			Professeur extraor.	4,000
	Cours théorique et pratique des accou- chements.	Simon.	Id.	4,000
	Médecine légale, police médicale . .	Royer.	Id.	„
	Ophthalmologie	Ansiaux.	Id.	4,000
	Maladies des femmes et des enfants. .	Sauveur.	Id.	„
Médecine opératoire. — Maladies des os.	Ansiaux.	Id.	„	
Bandages et appareils	Id.	„	„	
COMPLÉMENT DES ÉCOLES SPÉCIALES.	Répétitions.	„	„	„
	Id.	„	„	„
	Id.	„	„	„
	Id.	Martinowski.	Répétiteur.	1,500
	Id.	Defossez.	Id.	1,500
		TOTAL	194,400	

personnel enseignant.

UNIVERSITÉ DE GAND.			Observations.
NOMS des PROFESSEURS, ETC.	GRADE.	MONTANT du TRAITEMENT.	
	Report	159,000	
Hensmans.	Professeur ordin.	>	
Id.	Id.	>	
Van Coetsem.	Professeur ordin.	>	
Deblock.	Professeur extraor.	>	
J. F. Kluykens.	Professeur ordin.	9,000	
Houdet.	Professeur extraor.	4,000	
Lutens.	Id.	4,000	
Van Roosbroeck.	Id.	>	
Houdet.	Id.	>	
Verbeck.	Professeur ordin.	6,000	
H. Kluykens.	Agrégé.	>	
Le François.	Répétiteur.	2,000	
H. Valérius.	Id.	1,500	
Manilius.	Id.	1,200	
Lambert (Touss.).	Id. et surveill.	600	
Lambert (Antoine).	Id. et surveill.	600	
	TOTAL	187,900	
	LIÈGE	194,400	
		382,300	

*Suite du TABLEAU N° 2.*I^{re} SECTION, § 3. — *Personnel étudiant.*

FACULTÉS.	UNIVERSITÉ DE LIÈGE.			UNIVERSITÉ DE GAND.		
	Nombre des élèves.	Inscriptions aux cours.	Produit des inscriptions	Nombre des élèves.	Inscriptions aux cours.	Produit des inscriptions
Philosophie et lettres. . .	38	226	3,890	73	343	6,646 78
Sciences, y compris les écoles	155	878	16,305	131	496	6,099 12
Droit	70	165	2,760	48	155	2,378 85
Médecine.	86	236	3,141	79	370	3,959 70
TOTAL. . . fr.	349	1,505	26,096	331	1,364	19,180 45

Suite du TABLEAU N° 2.

2^e SECTION. — Matériel des universités.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOMMES DÉPENSÉES.		DÉPENSES COMMUNES.
		A GAND.	A LIÈGE.	
1	Bibliothèques	10,000	16,800	
2	Physique	2,200	3,000	
3	Géométrie descriptive, mécanique appliquée. — École du génie civil	4,000	3,000	
4	Chimie	2,500	1,500	
5	Matière médicale et pharmacie	1,000	500	
6	Docimasia, métallurgie	»	1,500	
7	Minéralogie, géologie	1,200	1,500	
8	Histoire naturelle, zoologie.	2,000	2,000	
9	Anatomie végétale	»	750	
10	Matériel des jardins botaniques	4,000	4,000	
11	Amphithéâtre d'anatomie, etc.	2,100	1,000	
12	Instruments de chirurgie	1,000	500	
13	Clinique interne	1,000	250	
14	Id. externe et ophthalmologique	»	500	
15	Id. des accouchements	700	1,200	
16	Mobilier	5,300	1,500	
17	Frais des classes		1,500	
18	Frais d'administration, impression, etc.	2,000	1,500	
19	Chauffage et éclairage	4,800	2,500	
20	Cabinet de médailles.	1,200	»	
		45,000	45,000	
21	Voyages scientifiques.			6,490
22	Indemnité de séjour à M. Soupart.			2,000
				8,490

3^e Section. — RELEVÉ de la collation des bourses, pour l'année 1840.

BOURSES UNIVERSITAIRES.	LIÈGE.					GAND.					LOUVAIN.					BRUXELLES.					RELEVÉ GÉNÉRAL.
	PHILOSOPHIE.	SCIENCES.	DROIT.	MÉDECINE.	TOTAL.	SOMME.	PHILOSOPHIE.	SCIENCES.	DROIT.	MÉDECINE.	TOTAL.	SOMME.	PHILOSOPHIE.	SCIENCES.	DROIT.	MÉDECINE.	TOTAL.	SOMME.			
Bourses conférées pour la 1 ^{re} fois.....	5	1	6	2,400	4	1,600	2	1	3	1,200	3	1,200	2	1	3	1,200	3	1,200	7,600		
Id. continuées, 2 ^e année.....	6	2	9	3,600	1	400	2	2	10	4,000	2	4,000	2	4	2	1	1	400	5,600		
Id. id. 3 ^e id.....	1	1	2	800	1	1,200	1	1	3	1,200	1	1,200	1	1	2	2	3	1,200	9,200		
Id. id. 4 ^e id.....	1	1	1	400	1	800	1	1	2	800	1	800	1	1	2	2	3	800	1,600		
Id. id. 5 ^e id.....	1	1	1	400	4	1,600	1	1	4	1,600	1	1,600	1	1	2	2	4	1,600	1,600		
Total.....	18	3	19	7,600	8	5,600	4	4	23	9,200	4	9,200	4	4	11	11	14	9,200	24,000		

TABLEAU N° 3.

ÉTAT des collections en égard aux besoins de l'enseignement et aux diverses branches qui le composent.

COLLECTION.	DÉSIGNATION DES BRANCHES ET DES SUBDIVISIONS.	UNIVERSITÉ DE LIÈGE.			UNIVERSITÉ DE GAND.			
		OUVRAGES ANCIENS.	OUVRAGES MODERNES.	GRANDES COLLECTIONS.	OUVRAGES ANCIENS.	OUVRAGES MODERNES.	GRANDES COLLECTIONS.	
BIBLIOTHÈQUES.	PHILOSOPHIE ET LETTRES.	Bibliographie	"	"	"	"	"	
		Histoire littéraire	Assez compl.	Assez compl.	Assez compl.	Assez compl.	Faible.	Assez compl.
		Mémoires académiques	"	"	"	"	"	"
		Philosophie	Assez compl.	Faible.	Faible.	Assez compl.	Faible.	Faible.
		Pédagogie	"	"	"	"	"	"
		Philologie	Assez compl.	Faible.	Faible.	"	"	"
		Littérature ancienne	Assez compl.	Assez compl.	Assez compl.	Assez compl.	Faible.	Assez compl.
		Littérature moderne	Assez compl.	Faible.	Faible.	Faible.	Assez compl.	Faible.
		Histoire	Faible.	Faible.	Faible.	Assez compl.	Faible.	Assez compl.
		Théologie	Assez compl.	Néant.	Assez compl.	Faible.	Faible.	Faible.
	Economie politique et statistique	Assez compl.	Faible.	Faible.	Néant.	Assez compl.	Néant.	
	SCIENCES.	Mathématiques pures et appliquées	Faible.	A peu près complet.	Assez compl.	Assez compl.	Faible.	Assez compl.
		Physique, chimie, technologie	Faible.	Faible.	Assez compl.	Faible.	Faible.	Faible.
		Minéralogie, botanique, zoologie	Faible.	Faible.	Faible.	Faible.	Faible.	Faible.
	DROIT.	Droit romain	A peu près complet.	Assez compl.	A peu près complet.	Assez compl.	Assez compl.	Assez compl.
		Droit coutumier	Assez compl.	Néant.	Assez compl.	Assez compl.	Assez compl.	Assez compl.
		Droit moderne	Néant.	Assez compl.	Assez compl.	Néant.	Assez compl.	Assez compl.
		Droit public interne et externe	Assez compl.	Assez compl.	Assez compl.	Assez compl.	Faible.	Assez compl.
	MÉDECINE.	Anatomie et physiologie	Assez compl.	Assez compl.	Faible.	Assez compl.	Faible.	Assez compl.
		Pathologie interne et externe	Assez compl.	Faible.	Assez compl.	A peu près complet.	Faible.	Assez compl.
Pharmacologie, accouchements, médecine légale		Assez compl.	Faible.	Assez compl.	Faible.	Assez compl.	Faible.	

DÉSIGNATION DES COLLECTIONS.	DIVISION EN BRANCHES.	SUBDIVISIONS. *	ÉTAT DES COLLECTIONS	
			A LIÈGE.	A GAND.
JARDIN ET COLLECTIONS BOTANIQUES.	Serres chaudes	Orchidées	Assez complète.	A peu près compl.
		Palmiers	Faible.	Id.
		Fougères	Assez complète.	Id.
		Plantes aquatiques	Très faible.	Id.
	Serres tempérées et oran- gerie	Plantes variées	Faible.	Id.
		Plantes australasiennes	Très faible.	,
		Eusincées	Id.	,
		Plantes grasses	Assez complète.	A peu près compl.
	Pleine terre	Plantes variées	Id.	Id.
		Arbres forestiers	Très faible.	,
		Arbres fruitiers	Nulle.	,
	Herbier	Ecole	Assez complète.	A peu près compl.
		Plantes indigènes	Id.	Faible.
	Minéralogie	Plantes exotiques	Faible.	Faible.
		Collections de minéraux suivant leurs propriétés physiques ou chimi- ques	Assez complète.	,
Géologie	Collection minéralogique.	Id.	A peu près compl.	
	Collection géologique des roches	Id.	Très faible.	
	Collection géologique	Id.	Id.	
	Collection des roches de Hongrie	Faible.	Id.	
Fossiles	Collection des roches du bassin de Paris	Assez complète.	Id.	
	Fossiles du bassin de Paris.	Id.	Id.	
	Fossiles du pays	Faible.	Id.	

CABINET DE GÉOLOGIE ET DE MINÉRALOGIE.

DÉSIGNATION DES COLLECTIONS.	DIVISION EN BRANCHES.	SUBDIVISIONS.	ÉTAT DES COLLECTIONS		
			A LIÈGE.	A GAND.	
CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE.	Zoologie	Mammifères	A peu près compl.	Assez complète.	
		Oiseaux	Id. (mais mauv.)	A peu près compl.	
		Reptiles	Assez complète.	Id.	
		Poissons	Id.	Faible.	
		Mollusques	Faible.	Assez complète.	
		Crustacées	Id.	Id.	
		Arachnides	Id.	.	
		Insectes	A peu près compl.	A peu près compl.	
		Myrapodes	Très faible.	.	
		Annélides	Id.	Très faible.	
		Radiaires	Id.	A peu près compl.	
		Anatomie comparée	Ostéologie	Faible.	Assez complète.
			Organes digestifs	Id.	Id.
	Organes circulatoires		Id.	Id.	
	Organes respiratoires		Id.	Id.	
	Système nerveux, organe des sens		Assez complète.	Faible.	
	CABINET DE CHIMIE.		Appareils	Assez complète.	.
			Corps simples	A peu près compl.	A peu près compl.
			Corps binaires	Id.	Id.
			Corps ternaires	Id.	Assez complète.
Chimie organique			Assez complète.	Id.	
CABINET DE PHYSIQUE.		Lois du mouvement	Assez complète.	Assez complète.	
		Calorique	Faible.	Id.	
		Electricité	Assez complète.	Id.	
		Acoustique	Faible.	Id.	
		Optique	Assez complète.	Id.	

Suite du TABLEAU N° 3.

DÉSIGNATION DES COLLECTIONS.	DIVISION EN BRANCHES.	ÉTAT DES COLLECTIONS	
		A LIÈGE.	A GAND.
Collections anatomiques	Instruments de chirurgie	Assez complète.	Assez complète.
	Pièces anatomiques normales.	Id.	Id.
	Id. pathologiques	Faible.	Faible.
Cabinet d'archéologie.	Numismatique	Faible.	Assez complète.
	Archéologie	Néant.	Assez complète.
Collections pour le service des écoles préparatoires et spéciales.	Modèles en relief d'ouvrages hydrauliques en construction.	Néant	Très faible.
	Modèles de machines simples et composées	Très faible.	Néant.
	Série de dessins de grandes dimensions	Néant.	Néant.
	Collection des produits et ma- tières premières de l'indus- trie manufacturière	Néant.	Néant.

ÉTAT détaillé de l'emploi des subsides votés pour l'exercice de 1840, en faveur des universités, dressé en conformité de l'art. 30 de la loi du 27 septembre 1835.

LITTÉRA DU BUDGET DE 1840.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	DÉTAIL DE L'EMPLOI.	SOMMES DÉPENSÉES		CRÉDITS OUVERTS		OBSERVATIONS.
			EN DÉTAIL.	sur LITTÉRA. L'ARTICLE.	sur LITTÉRA. L'ARTICLE.	A L'ARTICLE.	
<i>Littéra A. — Personnel (1)</i>	Personnel administratif	Université de Gand	34,490				
	Id. de Liège	Id. de Liège	40,845				
	Personnel enseignant	Université de Gand	185,383				
	Id. de Liège	Id. de Liège	194,400	455,118		453,548	
	Dépenses ordinaires	Université de Gand	45,000				
	Id. de Liège	Id. de Liège	45,000				
<i>Littéra C. — Matériel (2)</i>	Voyages scientifiques, etc.	Des jeunes naturalistes, au Mexique.	5,640				
	De M. Den Doyts, fils, à Leyde	De M. Den Doyts, fils, à Leyde	250				
	De M. Chandelon, en Prusse	De M. Chandelon, en Prusse	600				
	Dépense extraordinaire	Subside à M. Soupart, indemnité de séjour.	2,000	98,490		100,000	(1) Pour, pour les détails, le 2 ^e tableau, 1 ^{re} section.
	Bourses universitaires.	A 14 étudiants de l'université de Gand	5,600				(2)
<i>Littéra B. — Bourses et médailles (3).</i>	Bourses universitaires.	A 19 id. Liège	7,600				(3)
	Id. de Louvain	A 23 id. Louvain	9,200				
	Id. de Bruxelles.	A 4 id. Bruxelles.	1,600				
	Bourses doctorales de voyage	A 6 docteurs 1 ^{re} année de voyage	6,000				
		A 6 docteurs 2 ^e id.	6,000	86,000	589,608	36,800	590,348
		Somme disponible au 1 ^{er} décembre 1840.			740		
		Total égal au crédit. fr.			590,348		

DESIGNATION DES FACULTÉS	UNIVERSITÉ ou	ANNÉE.	ÉLÈVES ADMIS				TOTAL DES ADMIS	REFUSÉS.		TOTAL DES REFUS	ÉLÈVES ADMIS			
			avec la plus grande distinction	avec grande distinction	avec distinction	d'une manière satisfaisante		Ajournés	Rejetés		avec la plus grande distinction	avec grande distinction	avec distinction	d'une manière satisfaisante
PHILOSOPHIE ET LETTRES.	Laégo. . . .	1836	1		17	18	13		13					
		1837			8	8	4	1	5			2	1	
		1838		1	11	12	4		4		1			
		1839			8	8	2		2					
		1840	3	3	4	10	4	2	6					
		TOTAL		4	4	48	56	27	3	30		1	2	1
	Gand	1836			1	8	9	3		3				
		1837		1		1	3	1	4			1		
		1838			1	6	7		1					
		1839			4	6	10	3	3					
		1840			3	7	10	2	3					
		TOTAL		1	9	27	37	12	2	14			1	
	Louvain	1836			7	31	38	10		10				
		1837		3	1	10	14	4	1	5	1			
		1838		3	1	24	28	7		7	2	1	1	1
		1839		2	2	15	19	8		8				1
		1840	3	3	4	14	24	9	8	17				
		TOTAL	3	11	15	94	123	38	9	47	3	1	1	2
	Bruxelles. . .	1836			4	17	21	4		4				
		1837	1			7	8							
1838			1	2	6	9	4		4					
1839				4	10	14	5	1	6					
1840			1	2	8	11	5	3	8					
TOTAL		1	2	12	48	63	18	4	22					
Études pri- vées.	1836		1	1	10	12	4		4					
	1837			1	4	5	2		2				1	
	1838				4	4	2		2					
	1839			1	12	13	5	2	7				1	
	1840		1	1	2	3	3	4	7					
	TOTAL		1	4	32	37	16	6	22				2	

installation, en 1836, jusques et y compris l'année 1840.

TOTAL DES ADMIS.	REFUSÉS.		TOTAL DES REFUS.	ÉLÈVES ADMIS				TOTAL DES ADMIS.	REFUSÉS.		TOTAL DES REFUS.	OBSERVATIONS.
	Ajournés.	Rejetés.		avec la plus grande distinction	avec grande distinction	avec distinction	d'une manière suffisante.		Ajournés.	Rejetés.		
DOCTEUR.				ÉPREUVE PRÉPARATOIRE.								
3							9	9	9	1	10	
1							9	9	2		2	
							5	5	1		1	
							3	3	2		2	
4							26	26	14	1	15	
1							5	5	1	2	3	
							13	13	5	2	7	
							7	7	1		1	
							15	15	10	6	16	
1							40	40	17	10	27	
1							22	22	6	2	8	
5							46	46	13	1	14	
1							30	30	2	1	3	
							36	36	14	9	23	
7							134	134	35	13	48	
							7	7	2	1	3	
							4	4	2	2	4	
							10	10	4		4	
	1		1				4	4	1	1	2	
	1		1				25	25	9	4	13	
1							7	7				
							8	8				
1							8	8				
							6	6	14	1	15	
2							29	29	14	1	15	

TOTAL DES ADMIS.	REFUSÉS.		TOTAL DES REFUS.	ÉLÈVES ADMIS				TOTAL DES ADMIS.	REFUSÉS.		TOTAL DES REFUS.	OBSERVATIONS.
	Ajournés.	Rejetés.		avec la plus grande distinction	avec grande distinction	avec distinction	d'une manière satisfaisante		Ajournés	Rejetés		
CES NATURELLES.				CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES.								Jusqu'ici il ne s'est pas présenté d'élèves pour l'admission au grade de docteur en sciences physiques.
1							1	1				
							1	1	2		2	
1							3	3	2		2	
							1	1	1		1	
							1	1	1		1	
1									1		1	
1									1		1	

DESIGNATION DES FACULTÉS.	UNIVERSITÉ DE	ANNEE.	ÉLÈVES ADMIS				TOTAL DES ADMIS.	REFUSÉS.		TOTAL DES REFUS.	ÉLÈVES ADMIS					
			avec la plus grande distinction	avec grande distinction	avec distinction	d'une manière satisfaisante		Admis	Rejetés		avec la plus grande distinction	avec grande distinction	avec distinction	d'une manière satisfaisante		
GRADE DE CANDIDAT.													GRADE DE			
DROIT.	Liégo... ..	1836	3	1	11	10	25	6	3	9	2	1	2	11		
		1837	"	1	"	4	5	1	"	1	"	"	3	5		
		1838	"	1	5	12	18	1	4	5	2	3	7	24		
		1839	"	2	4	4	10	3	1	4	"	"	3	6		
		1840	"	"	1	7	8	3	1	4	"	1	4	10		
		TOTAL	3	5	21	37	66	14	9	23	2	5	19	56		
	Gand.....	1836	"	"	1	1	2	2	"	2	"	"	1	2		
		1837	"	"	2	2	4	1	"	1	"	"	"	3		
		1838	"	"	1	5	6	"	2	2	"	"	2	6		
		1839	"	1	"	2	3	"	1	1	"	"	"	1		
		1840	"	"	2	3	5	1	"	1	"	"	1	2		
		TOTAL	"	1	6	13	20	4	3	7	"	"	4	14		
	Louvain....	1836	1	3	5	6	15	1	"	1	"	"	"	"		
		1837	"	2	6	1	9	3	"	3	"	"	"	2		
		1838	2	3	7	3	15	2	4	6	"	1	4	8		
1839		2	4	5	5	16	"	"	"	"	1	5	9			
1840		4	1	5	11	21	1	2	3	"	3	5	8			
TOTAL		9	13	28	26	76	7	6	13	"	5	14	27			
Bruxelles...	1836	2	2	5	7	16	1	2	3	"	"	1	1			
	1837	"	4	3	4	11	1	"	1	"	"	2	3			
	1838	"	"	2	9	11	5	1	6	"	"	"	10			
	1839	"	"	1	3	4	8	1	9	"	1	"	1			
	1840	"	"	3	6	9	4	"	4	"	1	2	3			
	TOTAL	2	6	14	29	51	19	4	23	"	2	5	18			
Études pri- vées	1836	"	"	"	2	2	1	"	1	"	1	"	1			
	1837	"	"	2	3	5	"	"	"	"	"	"	2			
	1838	"	"	1	2	3	3	"	3	"	"	"	1			
	1839	"	"	1	3	4	1	"	1	"	"	"	3			
	1840	"	1	"	2	3	4	1	5	"	"	"	4			
	TOTAL	"	1	"	12	17	9	1	10	"	1	"	11			

TOTAL nrs ADMIS.	REFUSÉS.		TOTAL nrs REFUS.	OBSERVATIONS.
	Ajournés	Rejetés		
DOCTEUR.				
14	6	•	6	
8	7	2	9	
36	8	•	8	
9	15	•	15	
15	8	•	8	
82	44	2	46	
3	•	•	•	
3	•	•	•	
8	4	•	4	
1	1	•	1	
3	2	•	2	
18	7	•	7	
•	2	•	2	
2	•	•	•	
13	7	•	7	
15	3	•	3	
16	•	5	5	
46	12	5	17	
2	•	•	•	
5	4	•	4	
10	2	1	3	
2	4	•	4	
6	4	1	5	
25	14	2	16	
2	1	•	1	
2	5	3	8	
1	2	3	5	
3	2	•	2	
4	11	•	11	
12	21	6	27	

DÉSIGNATION DES FACULTÉS.	UNIVERSITÉ DE	ANNÉE.	ÉLÈVES ADMIS				TOTAL DES ADMIS	REFUSÉS.		TOTAL DES REFUS.	ÉLÈVES ADMIS					
			avec la plus grande distinction	avec grande distinction	avec distinction	d'un nombre satisfaisant		Ajournés	Reçus		avec la plus grande distinction	avec grande distinction	avec distinction	d'un nombre satisfaisant.		
GRADE DE CANDIDAT.													PREMIER EXAMEN			
MÉDECINE.	Liège.....	1836	•	•	•	3	3	2	1	3	•	2	1	2		
		1837	•	2	1	5	8	6	•	6	1	8	12	21		
		1838	1	1	1	5	8	1	2	3	•	•	4	7		
		1839	•	•	2	3	5	3	•	3	•	1	3	4		
		1840	•	•	1	5	6	2	•	2	3	•	•	2		
		TOTAL	1	3	5	21	30	14	3	17	4	11	20	36		
	Gand.....	1836	•	1	2	•	3	4	•	4	1	2	7	5		
		1837	•	2	3	2	7	5	•	5	•	5	14	8		
		1838	•	1	5	6	12	3	2	5	•	•	2	2		
		1839	•	•	3	7	10	5	3	8	•	2	2	3		
		1840	1	1	1	3	6	2	5	7	•	2	3	3		
		TOTAL	1	5	14	18	38	19	10	29	1	11	28	21		
	Louvain....	1836	•	•	•	3	3	3	•	3	1	•	•	1		
		1837	•	•	1	6	7	5	•	5	1	4	5	4		
		1838	•	3	1	10	14	6	3	9	1	2	4	6		
		1839	•	1	4	3	8	2	•	2	•	4	3	1		
1840		1	4	2	4	11	3	2	5	2	1	5	1			
TOTAL		1	8	8	26	43	19	5	24	5	11	17	13			
Bruxelles...	1836	1	•	1	3	5	•	•	•	•	1	1	5			
	1837	•	2	1	7	10	5	•	5	1	3	8	10			
	1838	•	•	1	5	6	4	1	5	•	•	•	3			
	1839	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	2	5			
	1840	•	•	•	2	2	•	•	•	•	2	1	2			
	TOTAL	1	2	3	18	24	9	1	10	1	6	12	25			
Études pri- vées.	1836	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•			
	1837	•	•	•	•	•	2	1	3	•	2	1	5			
	1838	•	•	•	•	•	1	•	1	•	•	1	2			
	1839	•	•	1	3	4	3	2	5	•	•	•	1			
	1840	•	1	•	1	2	2	1	3	•	•	•	1			
	TOTAL	•	1	1	4	6	8	4	12	•	2	2	9			

TOTAL DES ADMIS.	REFUSÉS.		TOTAL DES REFUS.	ÉLÈVES ADMIS				TOTAL DES ADMIS	REFUSÉS.		TOTAL DES REFUS.	OBSERVATIONS.
	Ajournés	Rejetés		avec la plus grande distinction	avec grande distinction	avec distinction	d'un nombre satisfaisant.		Ajournés	Rejetés		
DU DOCTORAT.				DEUXIÈME EXAMEN DU DOCTORAT.								
5	3	•	3	•	2	2	1	5	1	•	1	
42	8	•	8	•	3	8	9	20	4	•	4	
11	4	•	4	1	3	4	7	15	7	1	8	
8	2	•	2	•	•	3	7	10	1	•	1	
6	•	1	1	1	•	2	8	10	2	•	2	
71	17	1	18	2	8	19	32	61	15	1	16	
15	2	•	2	•	3	5	3	11	•	•	•	
27	4	•	4	•	3	9	6	18	3	•	3	
4	•	•	•	1	1	5	5	12	•	•	•	
7	•	•	•	1	•	3	1	5	•	•	•	
8	4	2	6	•	3	1	•	8	•	2	2	
61	10	2	12	2	10	23	19	54	3	2	5	
2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
14	•	•	•	•	4	2	2	8	•	•	•	
13	•	•	•	2	3	4	7	16	•	•	•	
8	•	•	•	•	•	1	1	2	•	•	•	
9	•	•	•	1	5	4	•	10	1	•	1	
46	•	•	•	3	12	11	10	36	1	•	1	
7	1	•	1	•	1	1	4	6	•	•	•	
22	3	•	3	•	2	2	5	9	2	•	2	
3	3	•	3	1	2	5	7	15	•	1	1	
7	1	•	1	•	•	•	3	3	•	•	•	
5	•	•	•	1	•	1	2	4	2	•	2	
44	8	•	8	2	5	9	21	37	4	1	5	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
8	3	1	4	•	1	1	5	7	•	•	•	
3	•	•	•	•	1	2	1	4	•	•	•	
1	•	•	•	•	•	1	2	3	1	•	1	
1	2	•	2	•	•	•	1	1	1	2	3	
13	5	1	6	•	2	4	9	15	2	2	4	

DÉSIGNATION DES FACULTÉS.	UNIVERSITÉ DE	ANNÉE.	ÉLÈVES ADMIS				TOTAL DES ADMIS.	REFUSÉS.		TOTAL DES REFUS.	ÉLÈVES ADMIS					
			avec la plus grande distinction	avec grande distinction	avec distinction.	d'une manière satisfaisante.		Ajournés.	Rejetés.		avec la plus grande distinction	avec grande distinction	avec distinction	d'une manière satisfaisante.		
GRADE DE DOCTEUR EN CHIRURGIE.													DOCTEUR EN			
Liège.....	1836	»	»	»	1	1	»	»	»	»	2	»	3			
	1837	»	1	2	3	6	»	»	»	»	2	4	5			
	1838	»	1	1	»	2	»	»	»	1	2	1	5			
	1839	»	»	1	3	4	2	»	2	»	1	»	1			
	1840	»	»	»	3	3	1	»	1	»	1	3	»			
	TOTAL	»	2	4	10	16	3	»	3	1	8	8	14			
Gand.....	1836	»	»	1	1	2	1	»	1	»	3	5	3			
	1837	»	»	3	2	5	»	»	»	»	»	3	2			
	1838	»	1	»	2	3	3	»	2	»	2	2	6			
	1839	1	1	1	»	3	»	»	»	1	»	»	2			
	1840	1	1	»	»	2	1	»	1	»	3	2	2			
	TOTAL	2	3	5	5	15	4	»	4	1	8	14	15			
Louvain....	1836	»	1	»	1	2	»	»	»	»	1	»	1			
	1837	»	2	»	1	3	»	»	»	»	»	1	»			
	1838	3	1	1	»	5	1	»	1	2	3	2	2			
	1839	1	»	1	»	2	»	»	»	»	»	1	1			
	1840	»	1	4	1	6	2	5	7	»	2	7	»			
	TOTAL	4	5	6	3	18	3	5	8	2	6	11	4			
Bruxelles...	1836	2	1	1	»	4	»	»	»	»	»	1	»			
	1837	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1			
	1838	1	2	1	»	4	»	»	»	»	1	1	5			
	1839	»	»	1	»	1	»	»	»	1	»	2	2			
	1840	1	2	»	»	3	1	»	1	»	»	»	1			
	TOTAL	4	5	3	»	12	1	»	1	1	2	4	9			
Études pri- vées.	1836	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»			
	1837	»	»	2	»	2	1	»	1	»	»	2	1			
	1838	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»			
	1839	»	»	2	»	2	»	»	»	1	2	»	»			
	1840	»	1	»	1	1	2	»	2	»	»	»	2			
	TOTAL	»	2	4	1	6	3	»	3	1	2	3	3			

CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS.

TABLE.

Texte du rapport	Pag. 3
----------------------------	-----------

TABLEAUX.

N° 1. — Mouvement de la population des universités, pendant la période de cinq ans, de 1835 à 1840.	17
N° 2, 1 ^{re} section, § 1. — État du personnel administratif des universités de l'État . . .	18
§ 2. — État du personnel enseignant dans les universités de Gand et de Liège	22
§ 3. — Personnel étudiant.	28
2 ^e section. — Matériel des universités.	29
3 ^e section. — Relevé de la collation des bourses, pour l'année 1840	30
N° 3. — État des collections eu égard aux besoins de l'enseignement et aux diverses branches qui le composent	31
N° 4. — État détaillé de l'emploi des subsides votés pour l'exercice 1840, en faveur des universités, dressé en conformité de l'art. 30 de la loi du 27 septembre 1835.	35
N° 5. — Relevé des examens subis par-devant les jurys depuis leur installation, en 1836, jusques et y compris l'année 1840.	37

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1840 — 1841.

(*Rapport sur les universités, etc.*)

Au tableau n° 5. — Statistique des résultats des jurys d'examen, annexé au rapport sur l'état des universités :

A la pag. 40. — Université de Bruxelles, année 1838, grade de docteur en droit, colonne indiquant les examens passés *avec la plus grande distinction*, ajoutez *une unité*, laquelle doit également se trouver au total.

Même page. — Même université, année 1840, grade de candidat en droit, colonne indiquant les examens passés *avec grande distinction*, ajoutez *une unité*; colonne de la *distinction*, retranchez cette même unité; aux totaux, lisez : 7 au lieu de 6, 13 au lieu de 14.

A la pag. 45. — Résumé général, nombre des récipiendaires qui se sont présentés, colonne de Bruxelles, lisez : 116 au lieu de 115; colonne des totaux, lisez : 603 au lieu de 602.